

LONDRES

LCALLON162530 - LYCEE LA MARTINIÈRE - DIDEROT

Hébergement - Région de Londres

Jour 1 - Lundi 14 novembre 2016 - Londres

Petit déjeuner non inclus. Convocation à la gare de Lyon Part Dieu à **07h30***. Départ du train à **09h00*** via Lille Arrivée sur Londres St Pancras à **14h05*** (heure locale). *Déjeuner non inclus.* Rendez-vous avec votre conducteur et découverte libre du Queen Elizabeth Olympic Park puis visite de la **Tate Modern à 16h30**. Rendez-vous avec votre conducteur à 18h00 et transfert vers votre lieu d'hébergement. Accueil par notre responsable local à 19h30 pour la présentation des familles hôtesse. Installation, dîner et nuit.

Jour 2 - Mardi 15 novembre 2016 - Londres

08h15 - 19h00

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Matin, découverte panoramique en autocar du quartier de Westminster puis visite de l'Imperial College pour une visite organisée par vos soins. Après-midi, visite du **Science Museum à 15h30** puis découverte libre de la ville. Dîner et nuit en famille.

Jour 3 - Mercredi 16 novembre 2016 - Londres

08h15 - 19h00

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Matin, visite de **The Green Britain Center à 10h30**. Route vers Greenwich et découverte libre de la ville. Dîner et nuit en famille.

Jour 4 - Jeudi 17 novembre 2016 - Londres

08h00 -

Départ à 08h00 avec 2 paniers repas pour le déjeuner et le dîner. Matin, visite de la **Thames Barrier à 10h30**. Après-midi, **visite de The Crystal à 13h00**. Présentation à St Pancras vers **15h45**. Départ du train à **17h04***. Arrivée à Lille à 19h26. **Dîner pique nique inclus**. Départ de Lille à 20h02*. Arrivée à Lyon à **23h24**.

L'ORDRE DES VISITES PEUT ÊTRE MODIFIÉ POUR DES RAISONS TECHNIQUES.

Les horaires prévus dans ce programme sont toujours formulés sous la plus expresse réserve du respect impératif et premier des règles en matière de coordination de transports. Si, à cause d'un événement imprévu, les horaires se trouvent décalés, les prévisions du programme peuvent être bouleversées et modifiées pour respecter la réglementation en matière de coordination des transports lorsque cela le nécessite et l'exige.